Poster Clp Les Mentions De Danger H Pour La Santé

Référence : A5280028

DESCRIPTION :

Afin d'assurer la santé et la sécurité des collaborateurs de votre entreprise, optez pour le **Poster CLP Les Mentions de Danger H pour la Santé** Plastifié et au format A3, ce poster permet à vos collaborateurs de savoir à quoi correspondent les **codes des Mentions de Danger pour la Santé** présents sur les **substances et mélanges** chimiques.

INFORMATION PRODUIT

A installer dans les zones de stockages ou les zones de passage, ce **poster plastifié**, **format A3** reprend tous les codes, et les **Mentions de Danger H** qui leur sont associées. Chaque code correspond à une **Mention de Danger** précise pour indiquer les risques encourus lors de l'utilisation, du contact, de l'ingestion, de l'inhalation ou encore de la manipulation ou du rejet dans la nature d'un produit chimique en particulier. Cette annotation vient en supplément du **pictogramme de signalisation des dangers chimiques** pour permettre à vos collaborateurs de prévenir les **risques pour la santé.**

Vous pouvez **associer ce poster avec des pictogrammes d'obligation** ou bien **d'interdiction**, comme celle de fumer ou vapoter à proximité de la zone de stockage.

Caractéristiques

- **Matière** : Poster plastifié 75µ
- **Papier** : 250 gr
- **Aspect** : Encapsulage brillant
- **Utilisation** : Intérieur, Extérieur
- **Fixation** : A fixer avec un adhésif double-face
- **Format** : A3 - 297 x 420 m

Qu'est-ce que le CLP ?

De **la manipulation jusqu'à l'élimination des produits chimiques**, en passant par leur **stockage**, le CLP, pour

Classification Étiquetage et Emballage, vise à **homogénéiser l'identification des matières chimiques** dans le monde et ainsi à limiter les risques et dangers pour l'homme et l'environnement par la mise en ½uvre du GHS, le **Système Général Harmonisé**. Il implique l'identification et l'évaluation des propriétés physiques d'un produit chimique pour ensuite communiquer sur ses dangers via des pictogrammes définis.

Pour la santé de vos collaborateurs et de l'environnement, il est important d'afficher cette classification pour que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires relatives au transport, au stockage des produits ou pour savoir comment agir en cas d'incidents liés à la manipulation de ces **substances et mélanges chimiques**.

Chaque pictogramme, **entré en vigueur en Janvier 2009** et **obligatoire depuis le 1er Juin 2017**, correspond à un danger spécifique :

- **SGH01** : Matières Explosives
- **SGH02** : Solides Inflammables
- **SGH03** : Matières Comburantes
- **SGH04** : Gaz sous Pression
- **SGH05** : Matières Corrosives
- **SGH06** : Matières Toxiques
- **SGH07** : Sensibilisation cutanée, lésions oculaires, toxicité aigüe et danger pour la couche d'ozone
- **SGH08** : Risques Mutagènes, respiratoires, cancérigènes ou risques pour la reproduction
- **SGH09** : Danger pour le milieu aquatique